

BUREAUX RUE NAIN, 1,

ROUBAIX-TOURCOING :

Trois mois . . . . . 12 fr  
Six mois . . . . . 23 .  
Un an . . . . . 44 .

L'abonnement continue, sauf avis contraire

# JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT : J. REBOU

Le Nord de la France

Trois mois . . . . . 14 fr.  
Six mois . . . . . 27 .  
Un an . . . . . 51 .

ANNONCES : 15 centimes la ligne  
RÉCLAMES : 25 centimes  
— On traite à forfait. —

On s'abonne et on reçoit les annonces : ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1 ; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place ; A LILLE, chez F. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée. A PARIS, chez MM. Mares, Lafitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8 ; BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX 14 JANVIER 1872

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du samedi 13 janvier

12 heures 1/2, soir.

M. Thiers fait un grand discours économique. Il procède d'abord par élimination. Il écarte successivement les décimes, l'impôt sur le sel, celui sur les transactions.

Il déclare l'impôt sur les matières premières l'impôt de la nécessité; facile à percevoir, se répartissant à l'infini, atteignant toutes les classes imperceptiblement; favorisant l'agriculture, assurant l'abondance et la certitude des ressources.

Il termine par une péroraison politique et rappelle le pacte de Bordeaux, combien il est nécessaire de le respecter en présence de l'état des esprits.

La dépêche ajoute : Grand succès, immense effet.

Autre dépêche.

Paris, 13 janvier, 1 h. 35, mat.

M. Thiers, en terminant son discours en faveur de l'impôt sur les matières premières, fait appel au patriotisme de l'Assemblée. Il dit que le gouvernement a deux préoccupations : premièrement, de maintenir entre les partis, la trêve de Bordeaux, dont la rupture amènerait sur le pays des maux et des malheurs incalculables; secondement, de faire tous les efforts pour empêcher non-seulement l'anarchie politique, mais l'anarchie intellectuelle. Il faut savoir adopter une idée juste, malgré toutes les préventions.

Ce discours, qui a été très applaudi, a duré près de trois heures.

La discussion continuera lundi.

M. Xavier Eyma, à propos de la discussion sur les impôts, reproche avec sévérité, au gouvernement, de n'avoir point étudié cette grave question avec le soin qu'elle comporte. Il accuse M. Thiers de chercher à surprendre un vote, ce qui est trop facile, peut être, en présence de l'indifférence de la chambre.

Mais ce qu'il faut surtout constater, c'est la coupable insouciance ou l'incapacité notoire des radicaux dont pas un ne s'avise de prendre la parole. Ce sont toujours les mêmes hâbleurs; ils ne savent que les quelques grandes phrases qu'ils ont débitées, qu'ils débiteront éternellement pour faire croire à leur amour du pauvre et de l'ouvrier. Et aujourd'hui qu'il s'agit de l'intérêt de l'ouvrier, on peut être certain que pas un de MM. les radicaux n'abordera la tribune.

Voici ce que dit M. Xavier Eyma :

La discussion sur les impôts nous donne un singulier spectacle et une bien pauvre idée des aptitudes de la France pour les matières financières et économiques. Il en est de ce sujet à peu de chose près comme de la politique elle-même : c'est la confusion, c'est le gâchis. Il n'est pas jusqu'à M. le président de

la République provisoire qui ne montre combien sa merveilleuse souplesse à jouer avec les chiffres, n'est que de la souplesse et de l'esprit autant qu'on en peut avoir et déployer en une thèse si précieuse et si ardue.

Quand cette discussion a commencé, j'ai dit qu'il convenait que chacun y prêtât une grande attention, parce que ceux qui connaissent ou paraissent connaître le mieux les questions qui allaient se débattre auraient fort à apprendre. Je ne m'étais pas trompé. Ceux qui veulent, aussi bien que ceux qui ne veulent pas tel ou tel impôt, se révèlent les uns aux autres des choses que les uns et les autres semblaient absolument ignorer. De là cette déroute complète dans la discussion qui tourne littéralement dans le plus vicieux des cercles.

Il est permis de se demander comment le gouvernement et surtout comment le Chef de ce gouvernement, qui passait pour l'homme le plus compétent de la France en ces matières, n'avait pas, au préalable, étudié et approfondi son sujet assez pour imposer son autorité dans le débat, tout au moins pour élucider les questions de façon à mettre le doigt sur les points principaux, pour entraîner et non pas pour surprendre un vote. Or, le gouvernement est arrivé à la discussion, démuné, si j'ose dire, de tout espèce d'arguments. Je ne présume rien, je constate des faits.

Il est certain que si le gouvernement, et particulièrement M. Thiers, avait eu des idées très nettes, des convictions très profondes sur les sujets qu'il devait aborder à la tribune, il n'eût pas lâché pied avec cette facilité qu'il a mise à abandonner un à un chacun des impôts qu'il voulait, et à consentir à ce qu'on réservât pour être repris ultérieurement tous ceux qu'il ne voulait pas. Je répète le mot : le gouvernement comptait surprendre le vote; il ne s'attendait à aucune résistance; il espérait surtout en l'adresse proverbiale de M. Thiers à éblouir l'Assemblée par une brillante charge de chiffres. Il a été surpris.

M. Thiers a perdu dans cette discussion des impôts tout son prestige de financier et d'économiste pratique, comme dans ce barbotage de République provisoire qu'il aspire à rendre définitive peu à peu, il a laissé sa grande renommée d'homme d'État.

Quand on est le gouvernement, on doit savoir ce que l'on veut en face d'une situation délicate, difficile, périlleuse. En finances, aussi bien qu'en politique, on doit savoir où l'on va, où l'on se prépare à aller; on doit être prêt à tout; on doit avoir, non des entêtements, mais des convictions arrêtées et fermes, qui naissent d'une étude profonde et désintéressée des sujets et de la situation. On n'est gouvernement fort et indépendant qu'à cette condition.

Publier dans le Journal officiel des notes injurieuses et diffamatoires ne suffit pas pour établir la force. Ce n'en est pas la preuve; ce serait la preuve du contraire.

En fait d'impôts, nous en sommes donc toujours là. Beaucoup d'intérêts souffrent de ces ajournements; celui du

Trézor lui-même est en jeu, et la question maritime, qui demande à être votée, qui tient en suspens toute industrie qui s'en va se mourant sous le poids d'une législation fatale, la question maritime, dis-je, attend depuis six mois une solution encore ajournée.

Vous me demanderez peut-être quel rôle jouent les radicaux dans des débats de cette nature. Le rôle des muets. On pouvait croire que des gens qui rêvent et prêchent, à ce qu'ils prétendent, la régénération du pays, apporteraient un contingent de lumières éclatantes dans de telles discussions, où l'avenir du pauvre et la condition de l'ouvrier sont engagés si complètement. Il n'en est rien. Un théoricien ou deux ont émis en ces matières quelques idées de l'autre monde, et le silence et les ténèbres se sont faits autour d'eux et sur leurs bancs.

Ah! s'il s'agit de réserver, s'il s'agit de détruire, s'il s'agit de mettre la France en pièces, ils sont là, ardents à la besogne, savants et expérimentés en cet art mauvais. Ils savent bien encore hurler d'impatience quand un honnête homme des leurs, poussé par de bonnes intentions, meilleures dans le fond que dans la forme et plus sincères sans doute qu'opportunes, vient exposer à la tribune des sentiments dans lesquels il faut voir peut-être l'explosion d'un remords. Ah! cela les indignes! Parler de Dieu, de la Religion, de la Patrie, qu'il faut arracher à l'athéisme, voilà de quoi exercer leur verve, voilà de quoi les émouvoir!

M. Jean Brunet passait pour un doux et inoffensif républicain, plus nébuleux que dangereux; les radicaux, naturellement, l'ont décrété un fou à lier, en attendant mieux. Il l'a bien mérité de leur part.

XAVIER EYMA.

## CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

On nous écrit de Versailles, le 13 : La commission du budget va être saisie d'une proposition d'impôt sur les pianos.

La commission de décentralisation qui s'occupe de la loi municipale a décidé que les villes au-dessus de 100,000 âmes pourraient adjoindre à leurs conseillers municipaux un nombre égal de citoyens les plus imposés pour le vote des emprunts des impositions extraordinaires.

Le ministre de l'intérieur doit être entendu prochainement par la commission chargée de l'examen du projet de M. Keller, relatif à la désignation de Belfort comme chef-lieu du Haut-Rhin.

Le rapport de M. Lacaze relatif à l'Internationale devait être déposé hier sur le bureau de la Chambre; mais quelques membres ayant demandé qu'on ne fit pas un projet spécial contre l'Internationale, mais qu'on incorporât le projet général sur les associations à celui-là, le dépôt a dû être ajourné.

Le centre gauche a tenu hier soir, une réunion dont la proposition Picard a fait les frais. M. Desjardins, président, et M. de Saligny, secrétaire, ont fait lecture de

Picard prit alors la parole pour développer son projet. Il explique qu'il n'a jamais eu l'intention de le présenter immédiatement, mais qu'il avait voulu le soumettre aux méditations de ses collègues du centre gauche. Il s'est ensuite étendu sur les trois points visés par sa proposition et a surtout insisté sur la nécessité de sortir du provisoire. M. le comte de Ramont croit l'instant peu propice pour faire accepter les idées contenues dans sa proposition. Un des membres du centre droit, M. Delille, dit que lui et ses amis trouvent pour le moment la monarchie impossible et sont disposés à soutenir la République. Il termine en se disant autorisé par le centre droit à dire à la réunion qu'il est décidé à marcher d'accord avec lui dans la voie libérale et, jusqu'à nouvel ordre, à consolider la République. M. Picard se prononce contre l'opportunité. Enfin, le président lit une déclaration dans laquelle on constate que « d'un accord unanime et fidèle d'ailleurs auconjoint programme de leur groupe, le centre gauche veut le maintien de la forme républicaine et sa consolidation par des institutions libérales. »

La Commission du budget de 1872 s'est d'abord divisée en sous-commissions, puis après cette constitution, a commencé en séance générale l'examen du budget de 1872. Elle a adopté sans discussion les quinze premiers chapitres, relatifs au ministère des finances.

Hier la commission, chargée de l'examen du projet de M. Jules Simon sur l'instruction obligatoire, s'est réunie et a consacré cette séance à l'examen de la question de liberté. De cette discussion, il résulte que la commission admet à l'unanimité la liberté de l'enseignement soit par des personnes, soit par des groupes. Puis la commission a adhéré aux conclusions du rapport de M. Bertaud sur la proposition de M. Tolain tendant à l'abrogation de l'art. 291 du code pénal. Ce rapport réclame la liberté d'association avec certaines réglementations.

Tout soldat qui, à l'expiration de la première année ne saurait ni lire ni écrire sera retenu sous les drapeaux, jusqu'à ce qu'il ait acquis une instruction élémentaire suffisante. Telle est la décision prise par la commission de la réorganisation de l'armée, lorsqu'elle a adopté l'art. 41 du projet de réorganisation. La Commission a réservé à une date ultérieure l'examen de l'art. 40 relatif aux substitutions.

## Informations-Nouvelles

Le séjour à Montpellier de M. Cathelineau vient de donner lieu à quelques manifestations et contre-manifestations des plus regrettables. Quelques heures après son installation à l'hôtel, situé près de la préfecture, une bande d'étudiants en droit, à laquelle est venue se joindre immédiatement une autre bande, spécialement composée d'étudiants en médecine, s'est arrêtée sous ses fenêtres, menaçant M. Cathelineau de le faire partir de force s'il prolongerait plus longtemps son séjour à Montpellier, et ajoutant aux menaces les paroles les plus grossières, telles que : « A bas les quinquistes ! A la porte les légitimistes ! »

Cette première manifestation ayant été dissipée par l'autorité, le soir une autre bande d'étudiants est venue continuer le tapage de la première, tapage augmenté par les discussions qui s'élevèrent aussitôt avec une contre-manifestation, recrutée parmi les commerçants de l'endroit, et qu'on ne put qu'à

grand-peine empêcher d'en venir aux coups.

A ce moment, M. Cathelineau se présenta à son balcon, demandant à placer quelques paroles. Une grêle de pierres fut la seule réponse qu'il put obtenir, et comme, malgré les observations des personnes qui l'entouraient, M. Cathelineau insistait pour rester à la même place, son fils s'étant élancé sur lui pour l'en arracher de force, reçut une pierre à l'épaule, qui lui fit une sérieuse contusion.

A neuf heures, quelques arrestations eurent lieu, et la force armée ayant été mise sur pied, l'ordre ne tarda pas à se rétablir. L'instruction est commencée.

Le Conseil municipal de Paris s'est occupé dans sa séance d'hier, samedi, de la question de reconstruction de l'Hôtel-de-Ville.

Le général Espivent vient d'interdire la vente sur la voie publique du journal l'Égalité, de Marseille.

La République française annonce qu'après avoir comparu devant le juge d'instruction de Beaune, l'ex-général Cremer a été rendu à la liberté.

Le procès de M. Place a continué hier la cour d'appel; l'interrogatoire du prévenu a duré de nouveau plus de quatre heures; il a porté surtout sur la commission allouée à Chauviteau et sur celle de 600,000 francs, que M. Place s'était allouée lui-même et que, depuis, il a reversée devant les réclamations du ministre des finances. La défense de M. Place consiste à dire qu'il croyait user de son droit et que cette commission était suspensive.

La commission parlementaire des marchés a vu ses premières investigations amener des révélations si importantes qu'elle s'est décidée à poursuivre ses recherches de telle sorte que, parmi les marchés passés depuis le 18 juillet 1870, aucun ne puisse échapper à son examen.

Pour atteindre ce résultat, il a été convenu avec M. le ministre des finances que le meilleur moyen était de vérifier les écritures des trésoriers généraux, ou, forcément, toute dépense faite dans les départements doit figurer à titre régulier, ou comme paiement à régulariser.

Les trésoriers généraux ont, en conséquence, reçu avant-hier l'ordre de transmettre, avant le 31 janvier courant, deux états détaillés; le premier sera relatif aux dépenses acquittées, en vertu de marchés depuis le 18 juillet 1870, jusqu'à ce jour, et indiquant avec le plus grand soin tous les renseignements concernant ces marchés; le second état comprendra les dépenses faites à titre provisoire et non encore régularisées, ainsi que les sommes remises à des agents délégués par le gouvernement, ayant pouvoir de faire des achats à commission ou de passer eux-mêmes des marchés.

Le comte d'Arnim s'est rendu hier à Paris pour échanger avec M. de Rémusat les ratifications de la convention additionnelle au traité de Francfort.

Un chiffre effroyable à constater d'après les statistiques. Du 17 septembre, de l'investissement de Paris, au 28 janvier, date de l'ouverture des communications, le nombre des décès dans la capitale s'est élevé à 65,294. Dans ce chiffre, le nombre des tués devant l'ennemi ou morts dans les hôpitaux à la suite de blessures est de 13,000.